



Accueillir un(e) au pair en France



Que d'avantages pour votre famille et vous !

Difficile de jongler entre vos obligations professionnelles et familiales ? Vous êtes débordé(e) par vos activités professionnelles ?

Profitez à la fois d'un échange culturel enrichissant, mais également d'une aide précieuse avec vos enfants et tâches quotidiennes de la maison.

Fini le stress d'arriver trop tard à l'école ou la garderie : votre jeune au pair étranger sera là pour prendre le relais et s'occuper de vos enfants en attendant votre retour.

Les avantages pour votre famille et vous

- Temps libres pour profiter de moments privilégiés avec votre famille
- Fini le stress du retard pour récupérer les enfants à l'école
- Profitez d'un échange culturel unique et personnel
- Apprenez ou perfectionnez une langue étrangère facilement
- Aide aux démarches administratives pour l'accueil de votre stagiaire aide familial
- Un accompagnement et un suivi personnalisés de notre agence tout au long du séjour de votre au pair étranger

Qui peut être au pair en France ?

- Fille ou garçon âgé de 18 à 30 ans maximum
- De nationalité étrangère
- Jeunes ayant déjà des connaissances en français avant leur arrivée
- Souhaitant étudier la langue française en France (inscription au sein d'une école de langue français pour étranger)

Quelles sont les missions du jeune au pair ?

- Aide pour les enfants (accompagnement des enfants à l'école, bain/douche, coucher des enfants...)
- Aide aux devoirs
- Tâches ménagères (rangement, nettoyage léger, aide à la préparation des repas...)
- Petites courses
- Participation aux différentes activités et loisirs des enfants

Les conditions d'accueil d'un jeune au pair étranger

- **Durée du séjour** : vous pouvez accueillir un jeune au pair étranger pour une période de 1 à 12 mois
- **Horaire de travail** : maximum 30h par semaine
- **Rétribution** : La législation en vigueur prévoit 80€/semaine
- **Jours de repos** : 2 journées par semaine dont au moins 1 week end complet par mois. 1 semaine de congés payés est accordée pour 6 mois de séjour effectué
- **Hébergement** : vous devrez héberger le jeune au pair dans une chambre individuelle
- **Pension** : vous lui fournirez la pension complète (matin, midi et soir) tous les jours de la semaine
- **École de langue (français pour les étrangers)** : le jeune au pair devra disposer de suffisamment de temps pour prendre des cours de langue
- **Protection sociale et cotisation** : la déclaration et les cotisations sociales sont à votre charge



Les formalités administratives

- *Accord de Placement*

Une fois que nous aurons trouvé votre jeune au pair, son placement sera officialisé via un accord de placement reprenant les missions du jeune au pair, la durée de travail hebdomadaire, le montant de l'argent de poche, la date d'arrivée et la durée du séjour, les conditions d'accueil au sein de votre famille.

- *URSSAF*

Nous vous accompagnerons dans les formalités administratives, notamment la déclaration, en tant qu'employeur, de votre Stagiaire aide familiale auprès de l'URSSAF, et le paiement des cotisations.

- *DIRECCTE*

En cas d'accueil d'une jeune au pair étranger non ressortissant de l'Union Européenne, une déclaration auprès de la DIRECCTE est nécessaire pour obtenir les documents nécessaires à l'obtention de leur visa. Par ailleurs, il faudra justifier l'inscription du jeune au pair dans une école de langue française pour les étrangers.

Nos prestations

- *Recherche personnalisée* de l'au pair qui correspondra le mieux à votre famille
- *Accompagnement dans les formalités administratives* pour l'accueil du jeune au pair que vous aurez sélectionné
- *Suivi tout au long du séjour*
- *Un numéro spécial* pour nous joindre (24h/24 et 7j/7)
- *Une équipe professionnelle*, à l'écoute et réactive

A propos de nous...

Au Pays Des Langues, c'est une entreprise familiale née de la rencontre d'une passionnée du monde et des civilisations, (Anne-Gaëlle), et de son mari, professeur de langues et organisateur de placement au pair depuis plus de 20 ans.

Spécialiste de l'immersion, Au Pays Des Langues accompagne les jeunes et les familles dans leur souhait de mobilité internationale et/ou d'accueil de jeunes au pair étranger.



Au Pays Des Langues est **labellisé UNOSEL** (Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs et Linguistiques) pour notre professionnalisme et la qualité de nos programmes.



Au Pays des Langues a également à cœur **d'aider les jeunes dans leur orientation, formation et insertion professionnelle**. C'est pourquoi, nous nous investissons régulièrement sur des actions en faveur des jeunes via

l'Association Jeunesse et Entreprise.





AU PAYS DES LANGUES

21 rue Pierlot – 33460 MACAU

Tel 05 33 89 18 00 – Email : placements@aupaysdeslangues.fr

Du Lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h

www.aupaysdeslangues.com

